

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

Ordre du jour :

- Mise en place des commissions communales
 - Désignation des délégués du SIVU du complexe sportif, du SIVU du groupe scolaire, du SYANE, d'ENEDIS, du correspondant défense
 - Indemnité du Maire et des adjoints
 - Changement de locataire appartement n° 3C à la Ferme Claire
 - Loyer des commerces pendant le confinement
 - Décision à prendre sur l'éclairage public
 - Questions diverses
-

Par suite d'une convocation en date du 28 mai 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le jeudi 4 juin 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Rémi BESSERER, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Yanis ETHEVE, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Céline GEORG, Nicolas GIROD, André MORARD, Damien PERNOUD, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : REY-GORREZ Sébastien

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du lundi 25 mai 2020.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire donne au conseil sa proposition de commissions puis demande aux élus de bien vouloir choisir des commissions en fonction des intérêts et affinités de chacun. Il demande à ce que chaque conseiller siège dans au moins deux commissions. Chaque commission aura un adjoint référent et le Maire est membre de droit de chaque commission.

Budget – Finances : Sébastien REY-GORREZ – Céline GEORG – Rémi BESSERER

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ – Céline GEORG – Aline SIMOES – Damien PERNOUD

Environnement, Ressources et Énergies : Nicolas GIROD – André MORARD – Marie TROUILLET – Yanis ETHEVE – Rémi BESSERER

Social, logements communaux : Christelle DEROBERT – Béatrice TISSOT – Marie-Jo GIUSTI – Céline GEORG – Damien PERNOUD

Infrastructures, loisirs : Christelle DEROBERT – Yanis ETHEVE – Béatrice TISSOT

Travaux : Nicolas GIROD – Alexandre BAUDET – André MORARD – Damien PERNOUD

Sécurité, voiries, mobilité : Nicolas GIROD – Alexandre BAUDET – Yanis ETHEVE – Marie-Jo GIUSTI

Information, communication : Carole ETTORI – Rémi BESSERER – Aline SIMOES – Marie TROUILLET

Consultation, participation : Christelle DEROBERT – Marie TROUILLET – Aline SIMOES – Carole ETTORI

Économie, associations et culture : Carole ETTORI – Béatrice TISSOT – Marie-Jo GIUSTI – Alexandre BAUDET

Les adjoints référents devront convoquer leurs commissions dès que possible.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SIVU DU COMPLEXE SPORTIF, DU SIVU DU GROUPE SCOLAIRE, DU SYANE, D'ENEDIS, DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil Municipal décide d'élire les différents représentants des structures intercommunales comme suit :

SIVU du complexe sportif du Vuache :

Sébastien REY-GORREZ et Céline GEORG, membres titulaires ; André MORARD, membre suppléant.

SIVU scolaire de Chaumont Contamine-Sarzin Minzier :

Membres titulaires : Carole ETTORI – Jérémie COURLET – Alexandre BAUDET

Membres suppléants : Rémi BESSERER – Aline SIMOES – Sébastien REY-GORREZ

Délégué du SYANE : Alexandre BAUDET

Délégué ENEDIS : Alexandre BAUDET
Correspondant défense : Rémi BESSERER
Délégué de l'association des communes forestières : Nicolas GIROD

INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les taux des indemnités du Maire et des adjoints. Il rappelle que l'indemnité du Maire est fixée par défaut au niveau maximum prévu par le barème de l'article L.2123-23 du CGCT. Ce n'est que si le maire demande une indemnité inférieure que le conseil municipal est amené à délibérer en ce sens.

Les barèmes prévoient une indemnité maximale pour le maire à 51.6 % de l'IBT (Indice brut terminal de la fonction publique) et pour les adjoints de 19.8 % de l'IBT.

Étant donné que les indemnités ont été revalorisées au niveau national au 1^{er} janvier 2020 de plus ou moins 30 %, et que la commune de Minzier passe dans la tranche au-dessus (+1000 habitants), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas retenir les taux maximum. Il propose les taux suivants : 40.5 % de l'IBT pour le Maire et 12.85 % de l'IBT pour les 4 adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire par **quatorze voix pour et une abstention** et indique que les indemnités prennent effet à compter du 25 mai 2020.

CHANGEMENT DE LOCATAIRE APPARTEMENT N° 3C A LA FERME CLAIRE

Pour répondre à l'attente de certains locataires et faciliter la gestion des appartements communaux, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le paiement des loyers par prélèvement automatique a été mis en place suite à la délibération n°21-2015 du 07 mai 2015.

Pour poursuivre ce mode de paiement, il rajoute qu'il y a lieu de réactualiser le règlement financier et contrat de prélèvement automatique par l'apposition de sa signature.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer le contrat de prélèvement automatique et tous les documents s'y affèrent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prélèvement automatique et tous documents s'y affèrent.

Suite au départ de Mme VAN ELSLANDE Doriane du logement n° 3C de la Résidence la Ferme Claire, 111 Route du Pont Fornant à MINZIER le 31 mai 2020, Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que ledit appartement sera loué dès le 1^{er} juillet 2020 à Mme SZATAN Carole, qui en avait fait la demande.

Le prix du loyer mensuel est fixé à 474 € et celui des charges mensuelles à 75 €. La caution demandée est de 474 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature du contrat de location de l'appartement n° 3C de la résidence la Ferme Claire 111 route du Pont Fornant à MINZIER entre la commune et Mme SZATAN Carole.

Béatrice TISSOT demande à ce que soit mis en place l'attribution de place de parking numéroté par logement pour cette résidence. Ce point sera vu en commission logements.

LOYER DES COMMERCES PENDANT LE CONFINEMENT

Étant donné que le montant mensuel des loyers annoncé lors de la réunion était erroné. Le point est remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

DÉCISION A PRENDRE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe que la municipalité précédente a pris la décision de supprimer l'éclairage public pendant la durée confinement et qu'actuellement l'éclairage public n'a pas été remis en fonction. Il indique que les retours des citoyens en mairie sont mitigés sur cette décision.

Les élus sont également partagés sur le sujet.

Après discussions, les élus décident de laisser arrêté l'éclairage public pour la période estivale. Au plus tard pour la reprise de l'école soit au 1^{er} septembre, l'éclairage sera remis en fonction. La commission en charge des énergies étudiera la possibilité de réduire les plages horaires d'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES

Lac vert : Monsieur le Maire indique que le site du lac vert a été interdit au public jusqu'à présent. Le local sanitaire est également fermé. Il demande aux élus de se positionner quant à l'éventuelle réouverture du site. Les élus sont favorables à la réouverture du site. Néanmoins ils demandent que le local sanitaire reste fermé pour le moment, vérifier que le point d'eau potable à l'extérieur du local fonctionne. La commission communication travaillera sur l'ajout d'une affiche sur site de rappel des consignes de civisme. Vérifier sur place ce qui est déjà en place.

Monsieur le Maire indique que l'arrivée d'eau du lac est de nouveau bouchée cette année au niveau du jet. Alexandre BAUDET se mettra en relation avec Florent pour remédier à cela semaine prochaine.

Règlement intérieur : la commune étant passée à plus de 1000 habitants, le conseil municipal doit se doter d'un règlement intérieur de fonctionnement. Une ébauche est distribuée aux élus afin qu'ils en prennent connaissance, qu'ils apportent leurs interrogations et qu'il soit validé lors de la prochaine réunion.

Adresses mail : afin de se conformer au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) une adresse mail spécifique pour les questions de mairie a été créée pour chaque conseiller.

Urbanisme : M. REY-GORREZ Sébastien présente les dossiers d'urbanisme validés :
DP 7418420X0007 : M. COLSON Michaël, parcelle B 1581, création d'une piscine ;
PC 7418420X0002 : M. STOCCO Benjamin, parcelle B 260, construction d'une maison individuelle après démolition de l'ancienne.

De plus, il indique que la mairie a reçu une déclaration de projet de travaux sur une parcelle devenue constructible depuis l'entrée en vigueur du PLUi le 23 avril 2020. Suite aux différents avis retrouvés dans les dossiers du PLUi :

- Avis défavorable de la DDT à la mise en place de l'OAP 35 pour le motif suivant : consommation d'espace agricole non justifiée,
- Avis défavorable de la CCUR,
- Incohérence avec le PADD car le terrain visé constituerait une entorse aux principes de préservation des espaces agricoles.

De ce fait, le conseil municipal décide de faire un courrier à la CCUR et au Préfet afin de contester le PLUi.

Réaménagement RD992 : Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à la réunion de chantier des travaux de réaménagement de la RD992 ce mardi 2 juin avec André et Alexandre. Un point reste en suspens sur ce chantier : le projet de caméra de surveillance de la circulation routière. Au marché de travaux, il était prévu une caméra à l'intersection avec la route de Marlioz. Un devis a été élaboré sur les préconisations de la gendarmerie pour la mise en place de deux caméras supplémentaires à la sortie du parking du Bar à Thym (une caméra de situation et une caméra pour les plaques d'immatriculation des véhicules). Afin de pouvoir utiliser ces caméras, il est nécessaire de mettre en place un serveur avec un abonnement téléphonique (abonnement mensuel de 11 € HT par mois) pour l'envoi d'alertes de dysfonctionnement. Le coût supplémentaire de ces deux caméras serait d'environ 10 000 € + l'abonnement mensuel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner quant à la poursuite de ce projet. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix pour et une contre d'abandonner ce projet de caméras de surveillance au motif que ce projet n'est pas du ressort de la commune mais de la gendarmerie car il a pour but de surveiller le trafic entre Frangy et Saint-Julien-en-Genevois.

En ce qui concerne ce projet, la commission travaux devra également travailler sur la sécurisation du cheminement piéton en contrebas de la RD, entre l'impasse du Champ de Beau et la route du Chatelard.

Les jardins de la Balme de Sillingy : André rappelle que la commune dispose d'une parcelle de 36 m² aux jardins du lac de la Balme de Sillingy. Chaque commune est censée entretenir sa parcelle, élus et bénévoles. André se propose de continuer à s'en occuper. Il sera accompagné de Béatrice et Christelle.

Lettre info : Monsieur le Maire indique que comme le Minziérois ne pourra paraître ce mois de juin 2020, il propose de faire une lettre d'information aux Minziéroises et Minziérois. Il donne lecture de l'ébauche de lettre. Le conseil municipal accepte cette proposition.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 18 juin 2020 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.